

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2022**, À 18 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENT : Madame la conseillère E. Tedford.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, sont également présentes.

2022-727 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette,
Appuyé par le conseiller Tremblay, et unanimement,
D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2022-728 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2022-729 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Cowan,
Appuyé par le conseiller Stork, et unanimement
D'adopter un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2023.

2022-730 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2949 DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par la conseillère Stainforth,
Appuyé par la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le règlement PC-2949 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023.

2022-731

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par la conseillère Stainforth,
Appuyé par la conseillère Homan, et unanimement,
DE lever la séance à 18 h 03.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière